



Trophées 2009 Handi-Friends

— Dossier de candidature —

Hanploi

LE RECRUTEMENT RÉUSSIT DES PERSONNES HANDICAPÉES.

www.hanploi.com

Groupe
idecom

En partenariat avec :

THALES

LVMH
MOËT HENNESSY • LOUIS VUITTON

cea

Trophées 2009 Handi-Friends



Titre du projet :

.....

Catégorie du trophée :

- | | |
|-------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Handi-Equipement | <input type="checkbox"/> Handi-Sensibilisation |
| <input type="checkbox"/> Handi-Action étudiante | <input type="checkbox"/> Handi-Innovation |
| <input type="checkbox"/> Handi-Intégration | |

Coordonnées :

Nom de l'établissement	
.....	
Adresse	
.....	
Téléphone	Fax
.....
Site internet	
.....	

Personne référente du dossier :

Nom	Prénom
.....
Fonction	
.....	
Téléphone	Fax
.....
Adresse électronique	
.....	

Trophées 2009 Handi-Friends



Présentation du projet : *(max 4200 signes)*

Trophées 2009 Handi-Friends



Résultats obtenus : (max 1618 signes)

.....

Date et signature :

Hanploi

LE PROGRAMME MISE EN PLACE DES HANDICAPÉS
www.hanploi.com

Créé en novembre 2005 avec le soutien de dix grandes entreprises (CEA, Capgemini, CNP, Crédit Agricole SA, Dassault Systèmes, IBM, PSA, SFR, Thales et Total), Hanploi.com est devenu en trois ans le site de référence pour le recrutement des personnes en situation de handicap.

Outre les services offerts par le site internet, l'association Hanploi propose des actions de formation, de sensibilisation et de conseil auprès des entreprises, écoles et universités. Pour l'association Hanploi, « à compétences égales, le handicap n'est pas un frein ». Un employeur recrute en effet une personne d'abord pour ses compétences. C'est ensuite que sont éventuellement étudiées, si besoin, les possibilités de compensation du handicap.



Ecoles-Entreprises est un site du groupe IDECOM.

Le groupe IDECOM est spécialisé dans la communication des établissements de formation, des entreprises et des fédérations professionnelles.

Le site ecoles-entreprises.com se veut un lieu d'échange entre les écoles, les services RH et les salariés. Le groupe IDECOM propose par le biais du site ecoles-entreprises.com une véritable plate-forme d'information sur les sujets de la formation initiale et continue, sur les partenariats entre les écoles et les entreprises, et l'évolution de carrière.

Dossier à retourner avant le 7 février 2009 à :

Trophées Handi-Friends 2009, Association Hanploi, 43 bis rue d'Hautpoul, 75019 PARIS

Trophées 2009 Handi-Friends



Règlement

L'association Hanploi CED et le groupe IDECOM organisent ensemble les Trophées Handi-Friends 2009. Ces trophées sont destinés à récompenser les établissements d'enseignement supérieur public ou privé, et/ou les collectifs d'étudiants qui mènent des actions favorisant l'autonomie et l'intégration des étudiants en situation de handicap.

Article 1 : Objectifs des Trophées Handi-Friends

L'objectif de la manifestation est de valoriser, par la remise d'un diplôme et la diffusion d'un palmarès, les actions, datant de moins de trois ans, prises par les acteurs de l'enseignement supérieur public ou privé, pour un meilleur accueil des étudiants en situation de handicap.

Article 2 : Les trophées Handi-Friends

Les Trophées Handi-Friends sont des diplômes répartis en 5 catégories :

Le trophée Handi-Equipement :

Il récompense la mise en œuvre d'aménagements et / ou d'infrastructures pour accueillir les étudiants en situation de handicap. (ex : bandes de guidages, étiquetage en braille, boucles amplificatrices...)

Le trophée Handi-Action étudiante :

Il récompense une action menée par des étudiants au sein de leur établissement d'enseignement supérieur pour les étudiants en situation de handicap.

Le trophée Handi-Sensibilisation :

Il récompense une action de sensibilisation des étudiants ou vers les étudiants, et donc des futurs managers, à l'intégration de collaborateurs handicapés au sein de leur équipe.

Le trophée Handi-Innovation :

Il récompense une innovation technique et technologique importante relative au handicap.

Le trophée Handi-Intégration :

Il récompense l'effort effectué par l'ensemble des personnes d'un établissement d'enseignement supérieur (élèves, enseignants, personnels) pour l'intégration des étudiants en situation de handicap au sein de l'établissement.

Les organisateurs se réservent la possibilité, à la demande du jury, d'attribuer un trophée supplémentaire : "le prix spécial du jury".

Article 3 : Dépôt du dossier de candidature

Le concours est ouvert à tout établissement de l'enseignement supérieur public ou privé et/ou collectif d'étudiants, menant une action d'accueil, d'intégration, d'équipement, d'innovation, de sensibilisation en faveur des étudiants handicapés.

Son accès est gratuit, aucun frais de participation n'est demandé.

Chaque candidat peut concourir à un ou plusieurs Trophées Handi-Friends sans limitation sous la seule condition d'adresser un dossier par catégorie de trophée.

Les lauréats des éditions précédentes peuvent également concourir sur la base de nouvelles initiatives.

Les dossiers de candidature devront être envoyés au plus tard le 7 février 2009 à l'adresse suivante :

Trophées Handi-Friends 2009
Association Hanploi
43 bis, rue d'Hautpoul
75019 Paris

L'envoi du dossier est à la charge des participants. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Trophées 2009 Handi-Friends



Règlement

Article 4 : Documents présentés en accompagnement

Les candidats sont invités à accompagner leur dossier de tout document, film, enregistrement, photo, ..., illustrant leur action.

Par la signature de son dossier de candidature, chaque participant reconnaît et déclare expressément être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, droit d'auteur et des droits à l'image des documents et éléments qu'il fournit. Il garantit à ce sujet les organisateurs des Trophées Handi-Friends de toutes réclamations et poursuites.

Les documents et autres éléments fournis à l'appui des dossiers de candidatures ne seront pas restitués.

Article 5 : Jury des Trophées Handi-Friends

Le jury réunira 6 membres choisis par les organisateurs des Trophées Handi-Friends. Il se compose d'un représentant de l'Association Hanploi CED et d'un représentant de la société IDECOM, et de personnalités représentant notamment les établissements d'enseignements ainsi que les entreprises partenaires des Trophées Handi-Friends.

Les dossiers seront examinés par le jury sur la base des critères suivants :

- Clarté et précision de la présentation (les dossiers de candidatures manuscrits ne seront pas acceptés)
- Originalité et pertinence du projet
- Mise en œuvre de l'initiative

Les Trophées sont attribués après délibérations prises à la majorité des membres du jury.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Articles 6 : Remise des prix

La remise des trophées Handi-Friends aura lieu le 10 mars, au Stade de France, à Paris.

Article 7 : Utilisation des informations

Les participants autorisent, à titre gracieux, les organisateurs à reproduire, publier, représenter ou autrement diffuser, sur quelque support que ce soit, l'ensemble des documents et éléments fournis à l'appui de leur dossier de candidature, à des fins promotionnelles ou à toute autre fin reconnue par la loi. Cette autorisation non exclusive est accordée sans frais, sans limite territoriale pour une durée illimitée.

Le nom de l'auteur sera mentionné à chaque diffusion quel qu'en soit le mode.

Chaque participant cède son droit à l'image dans le cadre de la cérémonie de remise des Trophées Handi-Friends. Il autorise également l'utilisation par les organisateurs de son nom, lors de la publication des résultats des trophées et également sur leurs sites internet : www.ecoles-entreprises.com, www.hanploi.com.

Les lauréats pourront utiliser leur Trophée à toutes fins qu'ils jugeront utiles à condition de mentionner l'Association CED-Hanploi et le Groupe IDECOM ou les sites internet : www.hanploi.com et www.ecoles-entreprises.com.

Article 8 :

La participation à ce concours implique une acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 :

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables, si par suite d'un événement de quelque nature que ce soit, indépendant de leur volonté, les Trophées Handi-Friends devaient être reportés, modifiés ou annulés.

Article 10 :

Le règlement est consultable dans son intégralité sur le site <http://handi-friends.groupeidecom.com>.

Le règlement peut-être modifié à tout moment pendant la durée du concours. Dans ce cas, les organisateurs inséreront les articles additifs et les modifications du règlement sur le site : <http://handi-friends.groupeidecom.com>